



# **TARGET2/T2S CONSOLIDATION**



**RTGS :**  
**Les paiements de  
contingence**



# Les paiements de contingence dans RTGS

## Les paiements de contingence « exceptional payments »:

- Les détenteurs de compte RTGS A2A sont soit:
  - A2A uniquement
  - Mixte
- Un détenteur de compte en mode **A2A uniquement** ne peut saisir des **paiements en U2A** que si la Banque Centrale a **activé la fonctionnalité « exceptional payments »** (et par les utilisateurs qui possèdent le rôle approprié = **AH RTGS Backup Payment Mngr 4E** ).
- Un détenteur de compte en mode **mixte** peut saisir des **paiements en U2A hors situation de contingence** (s'il a affecté les rôles appropriés à certains de ses utilisateurs = **AH RTGS Inter-bank CT U2A Transfer Manager 4E** pour les pacs.009 et **AH RTGS Customer CT U2A 4E** pour les pacs.008).

**Attention :** Il n'est pas possible de cumuler les rôles suivants :

- **AH RTGS Backup Payment Mngr 4E** et **AH RTGS Inter-bank CT U2A Transfer Manager 4E**
- **AH RTGS Backup Payment Mngr 4E** et **AH RTGS Customer CT U2A 4E**



# Les paiements de contingence dans RTGS

target | T2  
services

Les paiements de contingence « exceptional payments »:

Procédure de demande et utilisation des « exceptional payments »

Seulement en  
U2A

1

- Lorsqu'un incident majeur intervient sur le site du détenteur de compte RTGS, celui-ci doit **demander à sa Banque Centrale** l'accès aux fonctionnalités de « exceptional payments » (interbancaire, clientèle ou les deux) dans le GUI.

2

- La **banque centrale autorise l'accès** à la saisie aux utilisateurs habilités du détenteur de compte dans RTGS.

3

- RTGS fournit l'accès aux fonctionnalités de « exceptional payments » dans le GUI, une fois que l'utilisateur du détenteur de compte se sera déconnecté et **reconnecté au GUI**. L'utilisateur pourra désormais **saisir des « exceptional payments »**.



# Les paiements de contingence dans RTGS



Les paiements de contingence « exceptional payments »:

Seulement en  
U2A

- Les différents types d' « exceptional payments » :

*FinancialInstitutionCreditTransfer*  
(pacs.009)

- Paiement individuel entre institutions financières
- Initié par un détenteur de compte RTGS, une CB en tant que participant direct ou CB.
- **Pas de notification A2A** au détenteur du compte (débité).

*CustomerCreditTransfer* (pacs.008)

- Paiement entre institutions non-financières
- Initié par un détenteur de compte RTGS (ou CB)
- **Pas de notification A2A** au détenteur du compte (débité).



# Les paiements de contingence dans RTGS

Les paiements de contingence « exceptional payments »:

Seulement en U2A

- Qui peut envoyer quel paiement U2A, avec quelle priorité par défaut, et quand? :

Type de message	Paiements de contingence <b>activés</b>		Paiements de contingence <b>désactivés</b>	
	A2A seulement	Mixte	A2A seulement	Mixte
<i>FinancialInstitutionCreditTransfer</i> (pacs.009)	Priorité « Normal »		NON	Priorité « Normal »
<i>CustomerCreditTransfer</i> (pacs.008)	Priorité « Normal »		NON	Priorité « Normal »



# Les paiements de contingence dans RTGS

target | T2  
services

## Action en cours au niveau de la BdF:

- Renommer le rôle « AH RTGS Backup Payment Mngr 4E» qui ne contient aucun privilege par « OBSOLETE – AH RTGS Bkp Pay Mgr 4E ».
- Créer le rôle « AH RTGS Backup Payment Mngr 4E » pour lui accorder les privileges nécessaires à la saisie de pacs.009 et pacs.008 exceptionnels



# Les paiements de contingence dans RTGS

## Action requise au niveau des participants en UTEST:

- Définir l'organisation cible pour votre établissement en cas de contingence
- Si différent des rôles attribués aujourd'hui :
  - ✓ Retirer les rôles obsolètes ou non conformes à votre organisation cible
  - ✓ Indiquer à la SAR ([2320-CONSOLIDATION-FORM-UT@banque-france.fr](mailto:2320-CONSOLIDATION-FORM-UT@banque-france.fr)) les rôles à attribuer/retirer au Party :
    - ❖ « AH RTGS Backup Payment Mngr 4E » si vous souhaitez effectuer des paiements en U2A en cas d'activation des paiements exceptionnels
    - ❖ « AH RTGS Inter-bank CT U2A Transfer Manager 4E » si vous souhaitez effectuer des paiements interbancaires en U2A en dehors de l'activation des paiements exceptionnels.
    - ❖ « AH RTGS Customer CT U2A 4E » si vous souhaitez effectuer des paiements clientèles en U2A en dehors de l'activation des paiements exceptionnels.
  - ✓ Attribuer à vos utilisateurs les rôles conformes à votre organisation cible

**Attention :** Il n'est pas possible de cumuler les rôles suivants :

- AH RTGS Backup Payment Mngr 4E et AH RTGS Inter-bank CT U2A Transfer Manager 4E
- AH RTGS Backup Payment Mngr 4E et AH RTGS Customer CT U2A 4E



# Les paiements de contingence dans RTGS



## Action requise au niveau des participants en PROD:

- Définir l'organisation cible pour votre établissement en cas de contingence
- Indiquer dans votre formulaire pour les rôles à attribuer au Party :
  - « AH RTGS Backup Payment Mngr 4E » si vous souhaitez effectuer des paiements en U2A en cas d'activation des paiements exceptionnels
  - « AH RTGS Inter-bank CT U2A Transfer Manager 4E » si vous souhaitez effectuer des paiements interbancaires en U2A en dehors de l'activation des paiements exceptionnels.
  - « AH RTGS Customer CT U2A 4E » si vous souhaitez effectuer des paiements clientèles en U2A en dehors de l'activation des paiements exceptionnels.

**Attention** : Il n'est pas possible de cumuler les rôles suivants :

- AH RTGS Backup Payment Mngr 4E et AH RTGS Inter-bank CT U2A Transfer Manager 4E
- AH RTGS Backup Payment Mngr 4E et AH RTGS Customer CT U2A 4E